



*Ti-kêr KLOAR-KARNOED
Ar Pouldu-Dolan*

CLOHARS-CARNOET, le 16 mai 2023

Denez DUIGOU
Adjoint Délégué à l'Urbanisme et à
l'Habitat,

A

Maître Fiona ROBINO
26 bis Place Saint Michel
29300 QUIMPERLE

Objet : vente parcelle E 2115 Kergrippe

N/Réf. : DD/CC/DD-5-2023-15974

Maître,

En complément du certificat d'urbanisme que vous trouverez ci-joint, je tiens à attirer votre attention sur la vente de la parcelle E 2115 d'une surface de 861m² classée en zone agricole, et vendue au prix de 30 000 €.

Il vous appartient d'indiquer expressément à l'acquéreur qu'aucune occupation ou utilisation du sol ne pourra être admise sur ce terrain, en dehors des constructions et installations autorisées sous conditions, mentionnées à l'article 1.1 du règlement écrit du PLUi applicable aux zones agricoles des communes littorales.

Je vous prie de trouver ci-joint copie du règlement écrit applicable aux zones agricoles spécifiques des communes littorales. Vous pouvez également consulter le PLUi en intégralité via le lien suivant <https://www.quimperle-communaute.bzh/vivre-ici/urbanisme/consulter-les-documents-du-plui-executoire/>.

Le Service Urbanisme de la mairie de Clohars-Carnoët reste à votre disposition pour tous renseignements ou informations complémentaires.

Je vous prie de croire, Maître, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Adjoint Délégué à l'Urbanisme et à
l'Habitat,
Denez DUIGOU



VILLE DE NATURE & DE CULTURE

Mairie de Clohars-Carnoët, 1 place Général de Gaulle, 29360

Tél : 02 98 71 53 90 - fax : 02 98 71 59 83 - mail : mairie@clohars-carnoet.fr - www.clohars-carnoet.fr